

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, IMMO EXPERT 47 ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 470500849**

## PROPRIETAIRE

Nom : **Mme et Mr FONTAYNE Annabelle et David**  
Adresse : **796 Route du Sel**  
Ville : **24220 CASTELS**

## MISSION

Adresse : **796 Route du Sel**  
Ville : **24220 CASTELS**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Mme et Mr FONTAYNE Annabelle et David**  
Adresse : **796 Route du Sel**  
Ville : **24220 CASTELS**

## MISSION

Type : **Maison**

Cadastre :

Porte :

Accompagnateur : **Mme et Mr FONTAYNE Annabelle et David (PROPRIETAIRE)**

Nbre pièces :

Bâtiment :

Date de visite : **10/01/2024**

Opérateur : **BASTIDE Loic**

Lot :

Lot secondaire :

Escalier :

Étage : **01**

## DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic termites
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



### Société

IMMO EXPERT 47  
129 Place du Haut Morvan - 47210 VILLEREAU  
Tel : | Mail : loic.bastide@bc2e.com  
Web : www.bc2e.com  
Siret : 92180905900014

### Rapport

n° de rapport : 470500849  
DDT : 1 sur 3



## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

### a Diagnostic amiante

#### A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

#### B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :  
aucune obligation réglementaire à signaler.

#### C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

##### LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

##### ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

##### Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADÉS contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

##### Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADÉ ou NON VISIBLE

01	wc 1	Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)
----	------	-------------------------------

##### Tableau des éléments contenant du PLOMB en ÉTAT D'USAGE

01	Terrasse	garde corps
----	----------	-------------



### Diagnostic électrique

#### Société

IMMO EXPERT 47  
129 Place du Haut Morvan - 47210 VILLEREAU  
Tel : | Mail : loic.bastide@bc2e.com  
Web : www.bc2e.com  
Siret : 92180905900014

#### Rapport

n° de rapport : 470500849  
DDT : 2 sur 3

## Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre  
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



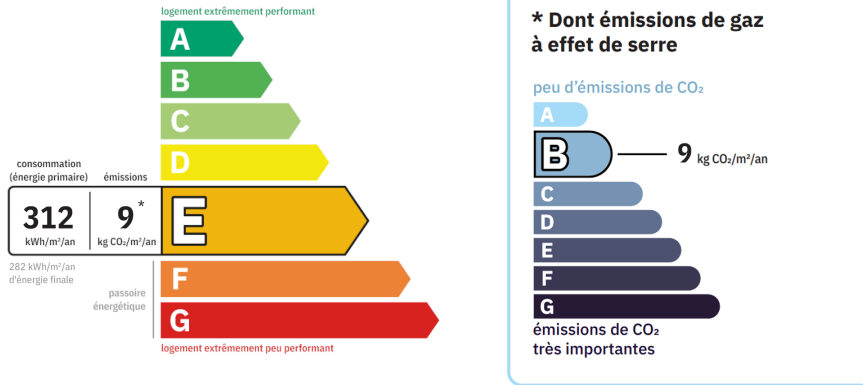
## Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.



## Diagnostic DPE



**LES RAPPORTS VOUS SERONT TRANSMIS UNE FOIS LA FACTURE ACQUITTÉE**

### Société

IMMO EXPERT 47  
129 Place du Haut Morvan - 47210 VILLEREAU  
Tel : | Mail : loic.bastide@bc2e.com  
Web : www.bc2e.com  
Siret : 92180905900014

### Rapport

n° de rapport : 470500849  
DDT : 3 sur 3